



François Xavier Tremblay

Sociétaire

Montréal

fxtrémblay@mccarthy.ca

t. 438-355-3164

Faculté de droit

University of Toronto

Université de Montréal

François Xavier est sociétaire au sein des groupes de litiges et de faillite et restructuration au bureau de Montréal. Sa pratique est axée sur la faillite, l'insolvabilité, la restructuration, les litiges civils et commerciaux, les actions collectives ainsi que le droit bancaire. François Xavier participe à la résolution de divers types de litiges impliquant des institutions financières ainsi que des petites et grandes entreprises devant les tribunaux du Québec.

François Xavier a récemment participé aux dossiers suivants :

- Représentation de sociétés débitrices ainsi que des institutions financières dans le cadre de procédures de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;
- Représentation de créanciers ainsi que de syndics dans le cadre de procédures de mise sous séquestre en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- Représentation d'institutions financières dans le cadre de litiges commerciaux, incluant des injonctions aux stades provisoire, interlocutoire et permanent;
- Représentation d'administrateurs et de dirigeants dans le cadre de litiges complexes, notamment en matière commerciale, d'abus et d'oppression;
- Représentation de propriétaires immobiliers dans le cadre de litiges pour vices de construction et malfaçons impliquant des entrepreneurs en construction et des professionnels;
- Représentation d'une entreprise multinationale dans le cadre d'un litige en matière de contamination environnementale;

François Xavier Tremblay

Sociétaire

Montréal

fxtrémblay@mccarthy.ca

t. 438-355-3164

- Représentation de l'administrateur provisoire d'un plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs nommé par la Régie du bâtiment du Québec;
- Représentation de sociétés et d'institutions financières dans le cadre d'actions collectives alléguant des contraventions à la *Loi sur la protection du consommateur*; et
- Représentation de professionnels dans le cadre d'enjeux en matière de responsabilité professionnelle, de poursuites civiles et de poursuites disciplinaires.

François Xavier a été admis au Barreau du Québec en 2022, et détient un baccalauréat en droit civil (LL.B.) obtenu de l'Université de Montréal. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit des affaires (LL.M.) obtenue de l'Université de Toronto.

Durant son baccalauréat, il a participé à un programme d'échange étudiant à la China University of Political Science and Law à Beijing. Soucieux d'approfondir ses connaissances en droit, il a également rédigé un projet de loi qui lui a valu d'être finaliste d'un concours de rédaction juridique.

François Xavier a aussi fait partie de l'équipe compétitive du Club d'Aviron de l'Université de Montréal durant ses études universitaires.

Publications récentes

- **L'affaire Bixi : l'ajournement d'une réclamation relative à des capitaux propres fondée sur un prêt garanti déclaré nul**

20 avril 2023